



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EURE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°27-2020-099

PUBLIÉ LE 22 JUIN 2020

Sommaire

DDFIP de l'Eure

27-2020-06-19-004 - Délégation de signatures aux Chefs de services en poste au
25/06/2020 (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Eure

27-2020-06-18-003 - Arrêté définissant les lieux accueillant du public où peuvent être
recueillies les procurations (2 pages)

Page 6

DDFIP de l'Eure

27-2020-06-19-004

Délégation de signatures aux Chefs de services en poste au
25/06/2020



**Direction départementale des
finances publiques de l'Eure**

Cité Administrative
Boulevard Georges Chauvin
CS 50012
27020 Evreux cedex

Téléphone : 02 32 24 87 00
Mél. : ddfip27@dgfip.finances.gouv.fr

Direction départementale des Finances publiques de l'Eure

Liste des responsables de services en poste au 25 juin 2020 disposant d'une délégation de signature, en matière de contentieux et de gracieux fiscal, prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au Code général des impôts

Noms et prénoms des délégataires	Service sous leur responsabilité
Jean-René LEFEVRE	Service des Impôts des Entreprises - SIE
Stéphanie SAFORGE	Evreux
Gontran DEPIERRE (intérim)	Louviers
Damien PINCON	Pont-Audemer
	Vernon
Fabienn DI ROSA	Service des Impôts des Particuliers - SIP
Laurent HAROU	Bernay
Martine TAVERNIER	Evreux
Patrice RONZIER	Les Andelys
Gontran DEPIERRE (intérim)	Louviers
Véronique VIVIEN	Pont-Audemer
Elisabeth GUILLE	Verneuil d'Avre et d'Iton
	Vernon
Julien MARION	Pôles Contrôle Expertise - PCE
Julien MARION (intérim)	Evreux 1
	Evreux 2
Marie-Laure ROGER	Pôle Contrôle Revenus Patrimoine - PCR
	Evreux
Julien MARION	Brigades de Vérification - BDV
Julien MARION (intérim)	BDV 1
	BDV 2
Jean-Luc TRON	Pôle de Recouvrement Spécialisé - PRS
	PRS Eure

Noms et prénoms des délégataires	Service sous leur responsabilité
Sandra CHALME Romain COURTES	Missions foncières CDIF-PELP-PTGC PELP sur tout le département et CDIF d'Evreux
Gilles JOURDAN	Service de Publicité Foncière-Enregistrement - SPFE Evreux
Christian HARDOUIN Marc LE COMPTE	Service de Publicité Foncière Louviers 1, Louviers 2 (intérim) Pont-Audemer 1, Pont-Audemer 2 (intérim)
Cécile DERONT	Trésorerie Amendes Evreux
Joëlle SIBADE	Trésorerie Mixte - TM Val de Reuil
Claire TONTHAT	Brigade de Contrôle et Recherches - BCR BCR Eure

A Evreux, le vendredi 19 juin 2020

Le Directeur départemental
des finances publiques



Jean-Luc BRENNER
Administrateur général
des Finances publiques

Préfecture de l'Eure

27-2020-06-18-003

Arrêté définissant les lieux accueillant du public où
peuvent être recueillies les procurations



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Élections, de la Légalité et de l'Environnement

Arrêté n°DELE/BERPE/20/659 du 18 juin 2020 définissant les lieux accueillant du public où peuvent être recueillies les procurations en application de l'article R. 72 du code électoral

VU le code électoral, notamment son article R72 ;

VU le décret du 15 janvier 2020 nommant monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;

VU le décret du 23 mars 2018 nommant monsieur Jean-Marc MAGDA, secrétaire général de la préfecture de l'Eure ;

VU le décret n° 2020-742 du 17 juin 2020 prévoyant des dispositions spécifiques en vue du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon prévu le 28 juin et adaptant certaines dispositions du code électoral ;

Considérant qu'aux termes de l'article R. 72, le préfet définit les lieux où les demandes de procurations électorales peuvent être recueillies par des officiers et agents de police judiciaire ou par les délégués des officiers de police judiciaire, ainsi que les dates et horaires d'ouverture ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Sans préjudice de l'accueil des électeurs dans les tribunaux, les commissariats de police et les brigades de gendarmerie où sont délivrées des procurations électorales, les demandes de procurations peuvent être recueillies par des officiers et agents de police judiciaire ou par les délégués des officiers de police judiciaire aux dates et heures indiqués, dans les lieux suivants :

<u>Commune</u>	<u>Lieu</u>	<u>Adresse</u>	<u>Dates et horaires</u>
ETREPAGNY	Maison France Service	3 rue Maison de Vatimesnil	Mercredi 24 juin de 14H à 16H
EVREUX	La Poste	25 rue du Docteur Oursel	Mardi 23 juin de 9H à 12H Jeudi 25 juin de 9H à 12H
GAILLON	Centre social	Espace Condorcet	Vendredi 19 juin de 16H à 18H Mercredi 24 juin de 16H à 18H
LES ANDELYS	Maison de la Famille et des Solidarités	1 rue des Oiseaux	Mercredi 24 juin de 14H à 16H

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif de Rouen peut également être saisi dans les deux mois par l'application internet « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Copie du présent arrêté sera adressée à madame la procureur de la République d'Evreux.

ARTICLE 4 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Eure, Madame la sous-préfète des Andelys, Monsieur le sous-préfet de Bernay, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet de la Préfecture de l'Eure et entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Évreux, le 18 juin 2020



Jérôme FILIPPINI